

Proximité ←

Recypro est un service de proximité vous donnant accès à un réseau de 25 déchèteries réparties sur toute la Haute-Vienne.



25 déchèteries
Réparties sur 100 communes

Vous n'habitez pas sur le territoire du SYDED mais vous avez un chantier sur l'une de ces communes?

Vous pouvez télécharger une demande d'accès temporaire sur www.syded87.org et bénéficier d'un accès sur la déchèterie de votre choix le temps de votre chantier.
Dans ce cas, le forfait s'élève à **5,10 € HT/passage**.

Recy pro

Pour plus de renseignements, contactez le SYDED :



19 rue Cruveilhier
BP 13114
87031 LIMOGES CEDEX 1
Tél : 05 55 12 12 87
Fax : 05 55 10 11 27
mail : contact@syded87.org



Document de la publication de l'annuaire des professionnels de la Haute-Vienne - Janvier 2019
100% recyclé sur papier certifié FSC, imprimé sur papier recyclé avec des encres végétales par un imprimeur certifié imprimvert.



Recy pro
Proche de vous,
proche de vos besoins

→ **L'accès aux professionnels**

Le SYDED propose un service de proximité pour la gestion des déchets des professionnels et assimilés sur les déchèteries présentes sur son territoire. Cette démarche est soutenue par FAIRFAM et le Conseil Départemental de la Haute-Vienne. Elle est également soutenue par la Chambre

de Commerce et de l'Industrie de la Haute-Vienne, les Chambres des Métiers et de l'Artisanat Régionale et Départementale, la Fédération Française du Bâtiment de Limousin et des Travaux Publics de la Haute-Vienne et la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment



→ **Votre badge**

Comment obtenir votre ou vos badges ?

Etape 1 :

Le professionnel et assimilé envoie au SYDED :

- La convention dûment remplie et signée, en double exemplaire,

- La copie des documents justifiant votre activité :

- La carte d'immatriculation fournie par le CFE ou la copie d'attestation de l'URSSAF, de la CCI, de la Chambre des métiers, du Greffe du tribunal ou du Centre des Impôts selon le statut juridique de votre société.

- Pour les salariés bénéficiant des Chèques Emplois Services Universels : une copie de l'attestation d'emploi délivré par le centre national CESU CCNEU.

- La copie des cartes grises de vos véhicules.

Etape 2 :

Le SYDED envoie un badge par véhicule déclaré et la convention signée par le Président du SYDED et le professionnel et assimilé.

En cas de perte de badge :

Vous pouvez télécharger le formulaire de perte de badge sur :

www.syded87.org
Cette opération vous sera facturée au tarif de **15 € TTC**.

→ **Conditions d'accès**

L'accès n'est autorisé :

- Qu'aux professionnels possédant le badge délivré par le SYDED (les artisans et commerçants, les professions libérales, les services et établissements publics, les associations ainsi que les salariés bénéficiant des Chèques Emplois Services Universels),
- Qu'aux entreprises employant moins de 50 salariés,
- Qu'aux véhicules professionnels dont le Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) n'excède pas 3,5 tonnes.

Horaires et conditions d'accès à toutes les déchèteries :

- Les professionnels auront accès à toutes les déchèteries aux jours et horaires habituels d'ouvertures **sauf le samedi**.
- Les déchets doivent être **triés et conformes** aux consignes.
- Dans le cas où les déchets sont apportés en mélange, ils sont facturés au tarif de **45,90 € HT/m³** dans la limite de 10m³ /mois.

→ **Modalités de paiement**

- La facturation sera effectuée à partir des informations enregistrées par l'agent d'accueil de la déchèterie
- Aucun règlement ne pourra être effectué en déchèterie : chaque trimestre suivant le montant de la facture, le professionnel et assimilé recevra une facture correspondante au volume et à la nature des déchets qu'il aura déposés sur l'ensemble des déchèteries du territoire du SYDED.
- Le professionnel et assimilé s'acquittera des factures par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public
- Les frais de gestion seront renouvelés chaque année. Ils s'élèvent à **24,50 € HT/an**.

✓	Quels déchets ?	Quota d'apport mensuel	Prix
→	Incombustibles	10 m ³	26 € HT/m ³
→	Gravats	8 m ³	22,95 € HT/m ³
→	Bois	10 m ³	12,50 € HT/m ³
→	Ferraille	10 m ³	gratuit
→	Cartons ondulés	10 m ³	gratuit
→	Végétaux	10 m ³	11,55 € HT/m ³
→	Plâtre	illimité	27,54 € HT/m ³
→	Huiles de vidange	140 L	0,55 € HT/L
→	Huiles alimentaires	50 L	0,5 € HT/L
→	Verre, papiers, emballages ménagers	illimité	gratuit
→	Polystyrène	illimité	gratuit
→	Lampes (ampoules, néons)	illimité	gratuit
→	Piles et batteries	illimité	gratuit
→	Radiographies	illimité	gratuit

✗	Déchets Refusés
→	Ordures ménagères / Déchets putrescibles
→	Les déchets chimiques, amiantés, radioactifs, explosifs / Bouteilles de gaz et extincteurs
→	Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)
→	Les Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI) et assimilés / Médicaments
→	Les pneumatiques et véhicules hors d'usage
→	Les cadavres d'animaux ou résidus provenant de l'abattage